

Simplification administrative

Le portail «de Guichet» complété par un volet entreprise

Le portail *Internet* du gouvernement «*de Guichet*» vient d'être complété par un volet «entreprises», a indiqué hier le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. «Le site www.guichet.lu constitue désormais le point d'accès unique aux démarches pour les citoyens et pour les entreprises», estime le ministère dans son communiqué.

Le nouveau volet «entreprises» est le résultat d'une refonte intégrale de l'ancien portail www.entreprises.lu.

Il est édité par la Direction de la politique d'entreprise du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, en collaboration avec le ministère des Classes moyennes et du Tourisme et en partenariat avec la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et la FEDIL Business Federation Luxembourg.

À l'occasion de la migration vers «de Guichet», les contenus du «Portail entreprises» ont été entièrement actualisés et restructurés sous forme de guide pratique

des démarches administratives à effectuer par l'entreprise, note le ministère.

Les contenus du volet «entreprises» restent directement accessibles via www.entreprises.lu et sont désormais répartis selon huit grands thèmes: la création d'entreprise, l'exploitation et l'environnement, le financement et les aides publiques, la gestion des ressources humaines, la fiscalité, la gestion juridique et commerciale, la recherche-développement et l'innovation et les entreprises en difficultés.